

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 26 JUIN DE L'AN 2024, À 17 H 00 À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 26 juin de l'an 2024, à 17 h 00 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture
Pierre Morin
Sophie Poirier

Luc Bertrand
Robert Beaudreault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Était absent : Robert Vallée.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. Dépôt d'une demande de subvention - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés - Approbation
4. **Période de questions**
5. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice générale atteste qu'un avis de convocation a été remis à chacun des membres du conseil.

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 00.

2024-06-1890

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2024-06-1891

3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté sa politique et son plan d'action MADA en 2022;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés est en cours;

CONSIDÉRANT QUE des éléments du plan d'action MADA cadre avec cet appel de projet;

CONSIDÉRANT la date limite du 27 juin 2024 pour le dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

Il est résolu que :

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

La Ville a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

La Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

La Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2024-06-1892

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 17 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.